

Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable & Bactériophages anti-*Staphylococcus* *aureus* PP1815, solution injectable

Actualisation du 20/01/2026

Mise à jour du PUT et des notes destinées aux prescripteurs et aux patients

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable

Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable

Substance active

Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493 & Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815

Laboratoire

Phagenix

AMM

Documents de référence dans le cadre de l'AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

[Suivi des patients](#)

[Base publique du médicament](#)

[Titulaire \(s\)](#)

[Critères d'octroi](#)

[Indications](#)

[Code\(s\) CIP](#)

[Documents de référence](#)

[Lire aussi](#)

[Autres informations](#)

[Données d'inclusion](#)

[Résumé de rapport de synthèse périodique](#)

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable **Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable**

Critères d'octroi

Traitement d'infections osseuses et ostéoarticulaires graves documentées à *Staphylococcus aureus*

- Chez l'adulte et chez l'adolescent ;
- Lorsque le pronostic vital ou fonctionnel est engagé, en situation d'impasse thérapeutique, et non incluible dans un essai clinique en cours ;
- Et pour lequel le résultat des phagogrammes aura montré une sensibilité de la (ou des) souche(s) bactérienne(s) isolée(s) chez le patient aux(à la) solutions(solution) de ce(s) bactériophages ;
- Et après validation de la possibilité d'une demande d'AAC suite à l'avis de la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires complexes (CRIOAC) des Hospices Civils de Lyon (HCL).

Autres informations

- Administration intra-lésionnelle ou intra-articulaire ou intraveineuse
- **Posologie**
Cf Notes d'information thérapeutique destinée au prescripteur :
 - En initiation : Si 2 ou plus administrations successives sont prévues : limiter le délai entre 2 administrations ; si ce délai est supérieur à 10 jours, recommandation de re-tester l'activité des solutions de bactériophages.
 - Renouvellement après validation sur la possibilité de renouvellement de l'AAC suite à l'avis de la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires (CRIOAC) des Hospices Civils de Lyon (HCL). Si 2 ou plus administrations successives sont prévues : limiter le délai entre 2 administrations ; si ce délai est supérieur à 10 jours, recommandation de re-tester l'activité des solutions de bactériophages
- La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) nationale IOA « phagothérapie et autres thérapies antibactériennes non conventionnelles » confiée au centre de référence des infections ostéo-articulaires (CRIOAC) des Hospices Civils de Lyon (HCL) doit être sollicitée pour toute demande d'AAC pour valider :
 - L'éligibilité du patient à un traitement par bactériophages ;
 - Et la prescription des(d'une) solution(s) de bactériophages PP1493/PP1815 en tenant compte du résultat des phagogrammes.
 - CRIOAC des HCL :
 - Email : GHN.avis-phagotherapie@chu-lyon.fr
 - www.crioac-lyon.fr
- Un CRIOAC peut relayer une demande au CRIOAC des HCL - [Liste des CRIOAC accessible sur le site ministériel](#)
- Médicament réservé à l'usage hospitalier

↓ Consulter le PUT d'AAC Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable et Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable (20/01/2026) ↓ Note d'information thérapeutique destinée au prescripteur (20/01/2026) ↓ Note d'information thérapeutique destinée au patient (20/01/2026)

Résumés des rapports de synthèse

↓ Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable - Rapport n° 1 - Période du 19 mai 2022 au 13 octobre 2022 ↓ Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable - Rapport n° 2 - Période du 14 octobre 2022 au 13 janvier 2023 ↓ Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493, solution injectable Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1815, solution injectable - Rapport n° 3 - Période du 14 janvier 2023 au 13 avril 2023 (21/12/2023) ↓ Bactériophages anti-*Staphylococcus aureus* PP1493,

solution injectable Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1815, solution injectable - Rapport n° 4 - Période du 14 avril 2023 au 13 juillet 2023 (23/02/2024) ↓ Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1493, solution injectable Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1815, solution injectable - Rapport n° 5 - Période du 14 juillet 2023 au 13 octobre 2023 (23/02/2024)

↓ Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1493, solution injectable Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1815, solution injectable - Rapport n° 6 - Période du 14/10/2023 au 15/01/2024 (11/06/2024) ↓ Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1493, solution injectable Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1815, solution injectable - Rapport n° 7 - Période du 16/01/2024 au 15/06/2024 (26/11/2024)

Ce rapport couvre les activités menées par Phaxiam Therapeutics sur la période considérée. Les actifs de Phaxiam Therapeutics ont été repris par Phagenix le 12/09/2025, à la suite de la mise en liquidation judiciaire de Phaxiam

Therapeutics. ↓ Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1493, solution injectable Bacteriophages anti-Staphylococcus aureus PP1815, solution injectable - Rapport n° 8 - Période du 16/06/2024 au 16/12/2024 (08/01/2026)

[Faire une demande d'AAC \(autorisation d'accès compassionnel\)](#)

[Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC](#)

[En cas d'indisponibilité d'e-Saturne](#)

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par [le formulaire dédié](#)

[Lire aussi](#)



PUBLIÉ LE 09/06/2022 - MIS À JOUR LE 08/01/2026

Phagothérapie : l'ANSM autorise un accès compassionnel pour des bactériophages dans les infections ostéo-articulaires

INNOVATION - ACCÈS COMPASSIONNEL